

Quelques repères juridiques

Voici la **LISTE NON EXHAUSTIVE DES PIÈCES** nécessaires à la procédure de divorce. En fonction de votre situation, n'hésitez pas à rassembler les documents dont vous aurez besoin.

→ Documents administratifs

- **Les pièces à fournir en original** (datant de moins de 3 mois) : la copie intégrale de votre acte de mariage ; la copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux et des enfants.
- **Les pièces à fournir en photocopie** : la carte d'identité (ou le passeport) et la carte d'immatriculation à la Sécurité sociale (carte Vitale ou relevés de droits) de chacun des époux ; le livret de famille ; un justificatif de domicile (facture EDF, eau, etc.) ; et, le cas échéant, votre contrat de mariage.

→ Documents concernant les enfants

Les justificatifs des frais de nourrice, de crèche, de scolarité, des activités extra-scolaires ainsi que ceux de la mutuelle.

→ Documents financiers

- **Les documents relatifs aux revenus et charges** : les 3 dernières déclarations d'impôt et avis d'imposition ; les justificatifs des traitements, salaires, ressources et revenus de l'année et au minimum les 3 dernières fiches de paie ou relevés de situation Pôle Emploi (en cas d'activité non salariée, les justificatifs de ressources) ; les justificatifs concernant la perception de prestations sociales (RSA, allocations familiales, allocations logement, etc.) ; la liste des comptes bancaires ouverts ; les 3 derniers relevés bancaires ; les justificatifs des crédits en cours avec tableaux d'amortissement ; le plan de surendettement ; les justificatifs concernant les montants pouvant être dus au titre des participations en entreprise ou stock-option ; les coordonnées de vos caisses de retraite ; les quittances de loyer du logement familial ; le relevé de carrière ; la simulation des droits à la retraite.
- **Les documents relatifs au patrimoine** : la carte grise des véhicules ; les titres de propriété des biens immobiliers ; les justificatifs concernant les avantages matrimoniaux, les donations, les héritages et les assurances vie.

→ Documents spécifiques selon le type de divorce

- **Pour un divorce pour faute** : le(s) document(s) prouvant la faute que vous reprochez à votre conjoint : témoignages, photographies, courriels, SMS, etc.
- **Pour un divorce pour altération définitive du lien conjugal** : le(s) document(s) prouvant que vous vivez séparément depuis au moins deux ans : témoignages, justificatifs des 2 domiciles, etc.

Notes :
